

Paris, le 2 juin 2010

Monsieur Paul Bulcke  
Direction générale  
**Nestlé S.A.**  
1800 Vevey

S u i s s e

N/Réf. : RN/CD

Monsieur le Directeur général,

La FGTA-FO, qui représente les travailleurs/euses de Nestlé en France, a été profondément choquée d'apprendre que la direction continue de nier le droit du Syndicat des travailleurs/euses de Nestlé en Indonésie (SBNIP) à l'usine Nescafé de Panjang, en Indonésie, de négocier leurs salaires dans le cadre du processus de négociation collective après qu'il en ait fait la demande sans discontinuer depuis 2007. Nous sommes également choqués d'apprendre que Nestlé « acceptera » ce qui est un droit humain fondamental à la seule condition qu'une organisation encouragée et soutenue par la direction, le Forum de communication des travailleurs de Nestlé en Indonésie (FKBNIP), participe à ce qui cesserait alors d'être de véritables négociations. Nous sommes choqués/es d'apprendre qu'au terme de plusieurs années d'efforts par le SBNIP et après un engagement pris par Nestlé envers l'UITA à l'effet que les salaires feraient l'objet de négociations de bonne foi avec le SBNIP, les salaires pour 2010-2011 ont encore une fois été imposés de façon unilatérale par la direction.

Appuyer un syndicat commandité par la direction dans le milieu de travail, exercer de la discrimination envers le SBNIP et ses membres et refuser de s'engager de bonne foi dans un processus de négociation collective constituent autant de violations fondamentales du droit international et des conventions de l'OIT. Nous vous demandons de faire en sorte qu'il soit mis fin immédiatement au soutien accordé au FKBNIP ainsi qu'au harcèlement et à la discrimination contre le SBNIP, ses membres et ses agents/tes et de prendre des mesures immédiates dans le but de régler le conflit en faisant en sorte que la direction de Nestlé Indonésie s'engage dans des négociations de bonne foi avec le SBNIP en vue de la signature d'une nouvelle convention collective répondant aux demandes légitimes du syndicat.

Nos membres seront régulièrement informés/es des progrès dans ce but.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de nos sentiments distingués.

Rafaël NEDZYNSKI  
Secrétaire général